

AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES
ARRONDISSEMENT DE CHICOUTIMI

À sa séance ordinaire qui se tiendra le 21 mai 2024 à 12h00 à la salle des délibérations du conseil, 201, rue Racine Est, le conseil d'arrondissement de Chicoutimi statuera sur les demandes de dérogation suivantes :

2429, chemin des Villas, Chicoutimi – DM-5552 (id 17448) demande une dérogation mineure visant à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal et la construction d'un (1) garage intégré portant la marge avant maximale à 33,6 mètres au lieu de 29,6 mètres, autoriser l'implantation d'un (1) garage intégré avec une avancée maximale de 17,1 mètres par rapport à la façade du bâtiment principal au lieu de 1,5 mètre, sur un immeuble situé au 2429, chemin des Villas, Chicoutimi.

3949, chemin du Portage des Roches Sud, Laterrière – DM-5555 (id-17452) demande une dérogation mineure visant à régulariser l'implantation d'un bâtiment d'habitation rurale avec une marge avant de 8,77 mètres au lieu de 10 mètres, sur un immeuble situé au 3949, chemin du Portage-des-Roches Sud, Laterrière.

398, rue Saint-André, Chicoutimi – DM-5558 (id-17456) demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement du bâtiment principal portant la marge latérale gauche minimale à 2,4 mètres au lieu de 4 mètres, sur un immeuble situé au 398, rue Saint-André, Chicoutimi.

110, rue Saint-Ambroise, Chicoutimi – DM-5566 (id-17442) demande une dérogation mineure visant à autoriser un agrandissement du bâtiment principal avec une marge arrière sur rue minimale de 1,5 mètre au lieu de 8 mètres, sur un immeuble situé au 110, rue Saint Ambroise, Chicoutimi.

1441, rue Adélarde-Gobeil, Chicoutimi – DM-5569 (id-17465) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un (1) garage détaché ayant une hauteur maximale de 5,4 mètres au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé au 1441, rue Adélarde-Gobeil, Chicoutimi.

567, boulevard du Royaume Ouest, Chicoutimi – DM-5572 (id 17485) demande une dérogation mineure visant à l'agrandissement du bâtiment principal avec une marge latérale droite minimale de 3,4 mètres au lieu de 6 mètres, sur un immeuble situé au 567, boulevard du Royaume Ouest, Chicoutimi, aux conditions suivantes :

- L'espace inoccupé entre l'agrandissement et la ligne latérale droite doit être végétalisé;
- La bande gazonnée le long de la ligne latérale doit être aménagée de façon conforme aux dispositions applicables.

680, rue du Lis-Blanc, Chicoutimi – DM-5564 (id-17470) demande une dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un (1) garage détaché en cour latérale sur rue avec une marge minimale de 3,9 mètres au lieu de 5 mètres, sur un immeuble situé au 680, rue du Lis-Blanc, Chicoutimi.

Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à ces demandes.

Pour toute information supplémentaire concernant ces demandes de dérogation, nous vous prions de communiquer avec le Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, au numéro de téléphone (418) 698-3130.

SAGUENAY, le 25 avril 2024

L'assistante-greffière de la Ville,

CAROLINE HAMEL